



**NATIONS
UNIES**

HSP/EB.2025/14



ONU-HABITAT

**Programme
des Nations Unies pour
les établissements humains**

Distr. générale
28 avril 2025

Français
Original : anglais

**Conseil exécutif du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains
Première session de 2025
Nairobi, 25-27 mars 2025**

Projet de rapport du Conseil exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains sur les travaux de sa première session de 2025

Introduction

1. Le Conseil exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a été créé conformément à la résolution 73/239 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 2018, relative à l'application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable et au renforcement d'ONU-Habitat.
2. Le Conseil exécutif a tenu sa deuxième session de 2024 du 4 au 6 décembre 2024. Lors de cette session, dans sa décision 2024/8 sur les méthodes de travail du Conseil exécutif et le plan de travail du Conseil exécutif pour l'année 2025, il a décidé que sa première session de 2025 se déroulerait sur trois jours, dont les dates seraient fixées par le Bureau avec l'accord des groupes régionaux respectifs.
3. En conséquence, la première session de 2025 s'est tenue au siège d'ONU-Habitat, à Nairobi, du 25 au 27 mars 2025.

I. Ouverture de la session

4. La première session de 2025 du Conseil exécutif d'ONU-Habitat a été ouverte le mardi 25 mars 2025 à 9 h 20 par le Président de la session, Shuaibu Belgore (Nigéria), au nom d'Ahmed Musa Dangiwa (Nigéria), Président du Conseil exécutif. M. Belgore a présenté les modalités de la session sur la base des recommandations faites par le Bureau du Conseil exécutif. Il a annoncé que la session se tiendrait en présentiel, avec un accès en ligne restreint sans services d'interprétation pour les délégations autorisées et les fonctionnaires concernés, et que l'interprétation simultanée dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies serait disponible pour les personnes participant en présentiel, six heures par jour pendant la session. Ibrar Hussain Khan (Pakistan) a fait office de Rapporteur pour la session.
5. Des déclarations liminaires ont été prononcées par Zainab Hawa Bangura, Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Nairobi ; Anacláudia Marinheiro Centeno Rossbach, Directrice exécutive d'ONU-Habitat ; Alice Wahome, Secrétaire de cabinet du Ministère kenyan des ressources foncières, des travaux publics, du logement et du développement urbain.

II. Questions d'organisation

A. Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la première session de 2025

6. À sa 1^{re} séance plénière, le Conseil exécutif a adopté l'ordre du jour ci-après de sa première session de 2025 sur la base de l'ordre du jour provisoire (HSP/EB.2025/1) et de l'ordre du jour provisoire annoté (HSP/EB.2025/1/Add.1) :

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la première session de 2025 ;
 - b) Adoption du rapport du Conseil exécutif sur les travaux de sa deuxième session de 2024.
3. Rapports des président(e)s des groupes de travail spéciaux.
4. Questions financières, budgétaires et administratives.
5. État du projet de programme de travail d'ONU-Habitat et du projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2026.
6. État d'avancement de l'établissement du projet de plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2026-2029 et son éventuelle recommandation.
7. Exposé sur la Fondation pour des villes et communautés durables.
8. Mise en œuvre des activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat, y compris la communication d'informations sur les activités relatives aux programmes menées en 2024 et l'exécution des sous-programmes, des programmes phares et des activités de coopération technique.
9. État de l'application des résolutions adoptées par l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains.
10. Mise en œuvre par ONU-Habitat de la réforme du système de développement et de la gestion des Nations Unies.
11. Mesures prises par ONU-Habitat pour renforcer la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles ou tout autre type d'exploitation ou d'atteinte et contre le harcèlement sexuel au travail.
12. Rapport annuel sur les mesures prises par la Directrice exécutive pour actualiser et améliorer la gestion, les politiques et les procédures internes d'ONU-Habitat.
13. Examen et adoption des textes issus de la session, y compris l'ordre du jour provisoire de la deuxième session de 2025.
14. Questions diverses.
15. Ouverture de la session.

7. À sa 1^{re} séance plénière, le Conseil exécutif est convenu de suivre l'organisation des travaux et le calendrier proposés pour sa première session de 2025, tels qu'ils figuraient dans les documents pertinents. Les projets de décision devant être examinés par le Conseil exécutif, tels que transmis au Président du Conseil par Pedro León Cortés Ruiz (Colombie), Président du groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives, lequel avait été chargé par le Bureau de mener les consultations sur les projets de décision devant être examinés à la session en cours, ont été distribués sous la forme d'un document de séance et présentés par le Président de la session. Le Conseil exécutif a décidé que des consultations informelles sur les projets de décision se tiendraient à des moments convenus au cours de la session, pour qu'il puisse les examiner et les adopter éventuellement à la dernière séance de la session, le 27 mars 2025. Il a également décidé que les consultations informelles seraient coprésidées par M. Cortés Ruiz, assisté par Amadi-Ikpe Chibudhom Roosevelt (Nigéria) et António Miguel Luís (Portugal).

B. Adoption du rapport du Conseil exécutif sur les travaux de sa deuxième session de 2024

8. À sa 1^{re} séance plénière, par le paragraphe 1 de la partie a) (Rapports du Conseil exécutif et de ses groupes de travail spéciaux) de sa décision 2025/4 sur les méthodes de travail du Conseil exécutif et le plan de travail du Conseil exécutif pour 2025, le Conseil exécutif a adopté le rapport sur les travaux de sa deuxième session de 2024 (HSP/EB.2024/23), qui s'est tenue du 4 au 6 décembre 2024. La décision est reproduite dans le document HSP/EB.2025/12. Il a également adopté la partie b) (Méthodes de travail du Conseil exécutif visant à améliorer l'efficacité et l'efficience de ses sessions) de la décision 2025/4 sur les méthodes de travail du Conseil exécutif et le plan de travail du Conseil exécutif pour 2025, par laquelle il a pris note des résultats de l'enquête réalisée par le secrétariat à l'issue de sa deuxième session de 2024.

C. Participation

9. Les représentant(e)s des États membres ci-après du Conseil exécutif ont participé à la session : Allemagne, Angola, Argentine, Barbade, Brésil, Cameroun, Chine, Colombie, Égypte, Espagne, Éthiopie, Fédération de Russie, France, Inde, Iran (République islamique d'), Japon, Kenya, Malawi, Maroc, Mexique, Nigéria, Pakistan, Pologne, Portugal, République de Corée, République démocratique du Congo, Roumanie, Sénégal, Serbie, Suède, Türkiye et Uruguay.

10. Ont également assisté à la session les observateurs ci-après, qui sont des États Membres de l'ONU : Afrique du Sud, Algérie, Arabie saoudite, Autriche, Belgique, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Chili, Costa Rica, Cuba, Émirats arabes unis, Finlande, Ghana, Guatemala, Indonésie, Iraq, Israël, Jordanie, Koweït, Malaisie, Mozambique, Norvège, Oman, Ouganda, Pays-Bas (Royaume des), Pérou, Philippines, Qatar, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Somalie, Tchèque, Thaïlande, Tunisie, Ukraine, Zambie et Zimbabwe.

11. Les membres ci-après d'institutions spécialisées des Nations Unies ont également participé à la session en qualité d'observateurs : État de Palestine, Union européenne.

12. Les observateurs ci-après ont également participé à la session : Ligue des États arabes, Saint-Siège.

III. Rapports des président(e)s des groupes de travail spéciaux

13. À sa 1^{re} séance plénière, le Conseil exécutif a examiné les rapports des président(e)s des groupes de travail spéciaux. Le Président a présenté ce point.

14. Le Président du groupe de travail spécial sur l'élaboration d'une politique d'association des parties prenantes, M. Luís, a fait un exposé sur les travaux de ce groupe.

15. Après l'exposé, des déclarations ont été faites par les représentant(e)s des États membres du Conseil exécutif ci-après : Argentine, Brésil, Chine, Colombie, Égypte (parlant d'abord au nom de l'Égypte et ensuite au nom du Groupe des 77 et de la Chine), France, Iran (République islamique d'), Kenya, Mexique, Maroc, Suède et Türkiye. Les représentant(e)s de l'Algérie et du Mozambique (s'exprimant au nom des États d'Afrique) ont également fait des déclarations.

16. Le Président du groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives, M. Cortés Ruiz, a fait un exposé sur les travaux de ce groupe.

17. Après l'exposé, les représentant(e)s des États membres suivants du Conseil exécutif ont fait des déclarations : Allemagne, Brésil, Chine, Kenya et Nigéria. Le représentant du Mozambique (s'exprimant au nom des États d'Afrique) a également fait une déclaration.

18. Le Conseil exécutif a pris note des informations présentées par les président(e)s des groupes de travail spéciaux qu'il a créés.

19. Le Conseil exécutif a adopté les paragraphes 2 et 3 de la partie a) (Rapports du Conseil exécutif et de ses groupes de travail spéciaux) de sa décision 2025/4 sur les méthodes de travail du Conseil exécutif et le plan de travail du Conseil exécutif pour 2025. La décision est reproduite dans le document HSP/EB.2025/12.

IV. Questions financières, budgétaires et administratives

20. À sa 1^{re} séance plénière, le Conseil exécutif a examiné les questions financières, budgétaires et administratives.
21. En présentant ce point, le Président a appelé l'attention des participant(e)s sur les rapports de la Directrice exécutive sur la situation financière provisoire d'ONU-Habitat au 31 décembre 2024 (HSP/EB.2025/2), sur les effectifs d'ONU-Habitat au 31 décembre 2024 (HSP/EB.2025/INF/3), sur le recrutement, la répartition géographique équitable et la parité des genres (HSP/EB.2025/INF/4) et sur l'état de la mise en œuvre des recommandations figurant dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes (HSP/EB.2025/INF/5). Un rapport de la Directrice exécutive sur la situation financière d'ONU-Habitat au 28 février 2025 figurait dans un document de séance.
22. La Directrice exécutive a fait une déclaration sur les questions financières, budgétaires et administratives, notamment sur la situation financière d'ONU-Habitat, les effectifs et la réponse à la crise de liquidité que traverse l'ONU. Un représentant du secrétariat a fait un exposé fournissant de plus amples détails sur les effectifs, y compris le recrutement, la représentation géographique équitable et la parité des genres ; la situation financière d'ONU-Habitat au 31 décembre 2024 et au 28 février 2025 ; l'état de la mise en œuvre des recommandations figurant dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes ; la mobilisation des ressources, y compris les modes de contribution.
23. Après la déclaration et l'exposé, des déclarations ont été faites par les représentant(e)s des États membres du Conseil exécutif suivants : Allemagne, Angola, Argentine, Brésil, Cameroun, Égypte (s'exprimant d'abord au nom du Groupe des 77 et de la Chine, puis au nom de l'Égypte seulement), Éthiopie, France, Inde, Iran (République islamique d'), Japon, Kenya, Malawi, Maroc, Mexique, Nigéria, République démocratique du Congo, Sénégal et Suède. Des déclarations ont également été faites par les représentant(e)s de l'Algérie, de l'Union européenne, du Mozambique (s'exprimant au nom des États africains) et de l'État de Palestine (s'exprimant une fois au nom des États arabes et une fois au nom des États d'Asie et du Pacifique). La Directrice exécutive et des représentant(e)s du secrétariat ont répondu aux questions soulevées.
24. Le Conseil exécutif a pris note des documents présentés au titre du point 4 de l'ordre du jour et des informations supplémentaires fournies.
25. Le Conseil exécutif a adopté la partie a) (Questions financières, budgétaires et administratives du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, y compris sa situation financière et la Fondation pour des villes et des communautés durables) de la décision 2025/1 sur les questions financières, budgétaires et administratives d'ONU-Habitat ; la Fondation pour des villes et des communautés durables ; le projet de programme de travail d'ONU-Habitat et le projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2026 ; le plan stratégique pour la période 2026-2029. La décision est reproduite dans le document HSP/EB.2025/12.

V. État du projet de programme de travail d'ONU-Habitat et du projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2026

26. À sa 2^e séance plénière, le Conseil exécutif a examiné le point fait sur l'état du projet de programme de travail d'ONU-Habitat et du projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2026. En présentant ce point, le Président a appelé l'attention des participant(e)s sur le rapport de la Directrice exécutive sur l'état du projet de programme de travail d'ONU-Habitat et du projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2026 (HSP/EB.2025/3) et sur le projet de programme de travail d'ONU-Habitat pour 2026 (HSP/EB.2025/INF/6).
27. La Directrice exécutive a fait une déclaration sur l'état du projet de programme de travail d'ONU-Habitat et du projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2026. Des représentant(e)s du secrétariat ont fait un exposé fournissant plus de détails sur la question, y compris le calendrier de l'élaboration du projet de programme de travail et le budget proposé pour 2026 ; la structure du programme de travail, y compris ses sous-programmes ; ainsi que les résultats et les mesures de performance pour chaque sous-programme.

28. Après la déclaration et l'exposé, les représentant(e)s des États membres suivants du Conseil exécutif ont fait des déclarations : Brésil, Colombie, Malawi et Mexique. Les représentant(e)s de la Malaisie et du Mozambique (s'exprimant au nom des États d'Afrique) ont également fait des déclarations. La Directrice exécutive a répondu aux questions soulevées.
29. Le Conseil exécutif a pris note des documents présentés au titre du point 5 de l'ordre du jour et des informations supplémentaires fournies.
30. Le Conseil exécutif a adopté la partie b) (État du projet de programme de travail d'ONU-Habitat et du projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2026) de la décision 2025/1 sur les questions financières, budgétaires et administratives d'ONU-Habitat ; la Fondation pour des villes et des communautés durables ; le projet de programme de travail d'ONU-Habitat et le projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2026 ; le plan stratégique pour la période 2026-2029. La décision est reproduite dans le document HSP/EB.2025/12.

VI. État d'avancement de l'établissement du projet de plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2026-2029 et son éventuelle recommandation

31. À sa 3^e séance plénière, la Directrice exécutive a examiné le projet de plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2026-2029.
32. En présentant ce point, le Président a appelé l'attention des participant(e)s sur le rapport de la Directrice exécutive sur l'établissement du plan stratégique pour la période 2026-2029 (HSP/EB.2025/4) et du projet de plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2026-2029 (HSP/EB.2025/INF/7).
33. La Directrice exécutive a présenté le projet de plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2026-2029, y compris son processus d'établissement ; les priorités et les principaux domaines d'impact du plan ; les moyens de mise en œuvre ; les résultats souhaités et le cadre de suivi, y compris les indicateurs connexes ; la mobilisation de ressources.
34. Après l'exposé, les représentant(e)s des États membres suivants du Conseil exécutif ont fait des déclarations : Allemagne, Angola, Argentine, Brésil, Chine, Colombie, Égypte, Fédération de Russie, France, Japon, Kenya, Malawi, Maroc, Mexique, Nigéria, Portugal, République démocratique du Congo, Sénégal et Suède. Des déclarations ont également été faites par les représentant(e)s de l'Algérie, du Costa Rica, de la Finlande, de l'Indonésie, de la Malaisie, du Mozambique (s'exprimant au nom des États d'Afrique), des Pays-Bas (Royaume des) et de l'Ouganda. La Directrice exécutive a répondu aux questions soulevées.
35. Le Conseil exécutif a pris note des documents présentés au titre du point 6 de l'ordre du jour et des informations supplémentaires fournies.
36. Le Conseil exécutif a adopté la partie c) (Établissement du plan stratégique pour la période 2026-2029) de la décision 2025/1 sur les questions financières, budgétaires et administratives d'ONU-Habitat ; la Fondation pour des villes et des communautés durables ; le projet de programme de travail d'ONU-Habitat et le projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2026 ; le plan stratégique pour la période 2026-2029. La décision est reproduite dans le document HSP/EB.2025/12.

VII. Exposé sur la Fondation pour des villes et des communautés durables

37. À sa 3^e séance plénière, le Conseil exécutif a examiné la Fondation pour des villes et des communautés durables.
38. Présentant ce point, le Président a appelé l'attention des participant(e)s sur le rapport de la Directrice exécutive sur la Fondation pour des villes et des communautés durables (HSP/EB.2025/5).
39. La Directrice exécutive a fait un exposé sur la Fondation des villes et des communautés durables et sur les efforts déployés par ONU-Habitat pour garantir le respect du principe de responsabilité et la transparence dans ses transactions financières et ses opérations.
40. Après l'exposé, les représentant(e)s des États membres suivants du Conseil exécutif ont fait des déclarations : Brésil, Colombie, Égypte, Espagne, France, Kenya, Malawi, Maroc, Nigéria, Portugal et

Sénégal. Les représentant(e)s du Chili, du Mozambique (s'exprimant au nom des États d'Afrique) et de l'Ouganda ont également fait des déclarations. Grant Rogan, cofondateur de la Fondation pour des villes et des communautés durables, anciennement appelée Fondation pour des établissements humains durables, a également fait une déclaration. La Directrice exécutive et le Chef des services juridiques ont répondu aux questions soulevées.

41. Le Conseil exécutif a pris note des documents présentés au titre du point 7 de l'ordre du jour et des informations supplémentaires fournies.

42. Le Conseil exécutif a adopté les paragraphes 4 et 5 de la partie a) (Questions financières, budgétaires et administratives du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, y compris sa situation financière et la Fondation pour des villes et des communautés durables) de la décision 2025/1 sur les questions financières, budgétaires et administratives d'ONU-Habitat ; la Fondation pour des villes et des communautés durables ; le projet de programme de travail d'ONU-Habitat et le projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2026 ; le plan stratégique pour la période 2026-2029. La décision est reproduite dans le document HSP/EB.2025/12.

VIII. Mise en œuvre des activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat, y compris la communication d'informations sur les activités relatives aux programmes menées en 2024 et l'exécution des sous-programmes, des programmes phares et des activités de coopération technique

43. À sa 4^e séance plénière, le Conseil exécutif a examiné la mise en œuvre des activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat.

44. Présentant ce point, le Président a appelé l'attention des participant(e)s sur le rapport de la Directrice exécutive sur les activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat, y compris des points sur les programmes pour l'Éthiopie et l'Amérique centrale, les initiatives de renforcement des capacités, la prévention des crises urbaines et la réponse à ces crises, et les activités pour la période allant de juillet à décembre 2024 (HSP/EB.2025/6) ; sur le plan de mise en œuvre de la stratégie de renforcement des capacités d'ONU-Habitat pour l'année 2025 (HSP/EB.2025/INF/8) ; ainsi que sur les points forts des activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat pour la période de juillet à décembre 2024 (HSP/EB.2025/INF/9).

45. La Directrice exécutive a fait une déclaration dans laquelle elle a présenté les points forts de la mise en œuvre des activités normatives et opérationnelles, y compris des points sur les programmes pour l'Éthiopie et l'Amérique centrale.

46. Des représentant(e)s du secrétariat ont présenté des exposés détaillés sur les programmes d'ONU-Habitat en Éthiopie, en République dominicaine et en Amérique centrale. Les exposés ont commencé par de courtes vidéos sur les programmes respectifs.

47. Fenta Dejen, Ministre d'État du développement urbain et des infrastructures de l'Éthiopie, a fait une déclaration sur la collaboration entre son pays et ONU-Habitat dans le cadre des activités normatives et opérationnelles.

48. Une représentante du secrétariat a fait un exposé sur les activités de renforcement des capacités d'ONU-Habitat à l'échelle mondiale, appuyée par des déclarations faites par message vidéo enregistré sur la collaboration avec les partenaires en matière de renforcement des capacités. Les déclarations enregistrées ont été faites par Peter Oborn, ancien Président de la Commonwealth Association of Architects et membre de l'Initiative du Groupe consultatif des parties prenantes d'ONU-Habitat, et par Moussa Bougma, Coordonnateur du Centre d'excellence sur le logement et la durabilité urbaine pour les pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine.

49. Un représentant du secrétariat a fait un exposé sur les activités de prévention et de gestion des crises urbaines.

50. Après la déclaration de la Directrice exécutive, les exposés et les messages de soutien des partenaires, des déclarations ont été faites par les représentant(e)s des États membres du Conseil exécutif suivants : Allemagne, Barbade, Brésil, Colombie, Égypte, France, Malawi et Türkiye. Les représentant(e)s de l'Algérie, du Costa Rica, du Mozambique (s'exprimant au nom des États d'Afrique), de l'État de Palestine et de l'Ukraine ont également fait des déclarations. La Directrice exécutive et des représentant(e)s du secrétariat ont répondu aux questions soulevées.

51. Le Conseil exécutif a pris note des documents présentés au titre du point 8 de l'ordre du jour et des informations supplémentaires fournies.

52. Le Conseil exécutif a adopté la partie a) (Exécution des activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat) de la décision 2025/2 sur l'exécution des activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat. La décision est reproduite dans le document HSP/EB.2025/12.

IX. État de l'application des résolutions adoptées par l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

53. À sa 4^e séance plénière, le Conseil exécutif a examiné l'état de l'application des résolutions adoptées par l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (Assemblée d'ONU-Habitat).

54. En présentant ce point, le Président a appelé l'attention des participant(e)s sur le rapport de la Directrice exécutive sur l'application des résolutions adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat (HSP/EB.2025/7) et sur le projet de directives internationales sur les villes intelligentes centrées sur les personnes (HSP/EB.2025/INF/10).

55. La Directrice exécutive a fait un exposé sur l'application de toutes les résolutions adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat lors de ses première et deuxième sessions.

56. Après l'exposé, les représentant(e)s des États membres suivants du Conseil exécutif ont fait des déclarations : Allemagne, Argentine, Brésil, Colombie, Égypte, Fédération de Russie, France, Malawi et Nigéria. Les représentant(e)s du Costa Rica, de la Finlande, du Mozambique (s'exprimant au nom des États d'Afrique) et du Zimbabwe ont également fait des déclarations. La Directrice exécutive et des représentant(e)s du secrétariat ont répondu aux questions soulevées.

57. Le Conseil exécutif a pris note des documents présentés au titre du point 9 de l'ordre du jour et des informations supplémentaires fournies.

58. Le Conseil exécutif a adopté la décision 2025/3 sur l'état de l'application des résolutions adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat. La décision est reproduite dans le document HSP/EB.2025/12.

X. Mise en œuvre par ONU-Habitat de la réforme du système de développement et de la gestion des Nations Unies

59. À sa 5^e séance plénière, le Conseil exécutif a examiné la mise en œuvre par ONU-Habitat de la réforme du système de développement et de la gestion des Nations Unies.

60. Présentant ce point, le Président a appelé l'attention des participant(e)s sur la note du secrétariat relative à la mise en œuvre à ONU-Habitat de la réforme du système des Nations Unies pour le développement (HSP/EB.2025/8), ainsi que sur une liste de contrôle sur ladite mise en œuvre (HSP/EB.2025/INF/11).

61. La Directrice exécutive a fait une déclaration sur la contribution d'ONU-Habitat à la mise en œuvre de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Un représentant du secrétariat a fait un exposé plus détaillé sur la réforme et de la contribution d'ONU-Habitat à celle-ci, y compris sa collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies. L'exposé comprenait trois messages vidéo de Patricia Portela de Souza, Coordinatrice résidente des Nations Unies à Cabo Verde ; Geneviève Boutin, Coordinatrice résidente des Nations Unies en Guinée-Bissau ; Mohamed El Zarkani, Coordonnateur résident des Nations Unies en Arabie saoudite.

62. Après la déclaration et l'exposé, les représentant(e)s des États membres suivants du Conseil exécutif ont fait des déclarations : Colombie, Kenya, Malawi, Portugal et Suède. Les représentant(e)s du Mozambique (s'exprimant au nom des États d'Afrique) et des Pays-Bas (Royaume des) ont également fait des déclarations. La Directrice exécutive et des représentant(e)s du secrétariat ont répondu aux questions soulevées.

63. Le Conseil exécutif a pris note des documents présentés au titre du point 10 de l'ordre du jour et des informations supplémentaires fournies.

64. Le Conseil exécutif a adopté la partie b) (Mise en œuvre par ONU-Habitat de la réforme du système de développement et de la gestion des Nations Unies) de la décision 2025/2 sur l'exécution des activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat. La décision est reproduite dans le document HSP/EB.2025/12.

XI. Mesures prises par ONU-Habitat pour renforcer la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles ou tout autre type d'exploitation ou d'atteinte et contre le harcèlement sexuel au travail

65. À sa 5^e réunion plénière, le Conseil exécutif a examiné les mesures prises par ONU-Habitat pour renforcer la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles ou tout autre type d'exploitation.

66. Présentant ce point, le Président a appelé l'attention des participant(e)s sur le rapport de la Directrice exécutive sur les mesures prises par ONU-Habitat pour renforcer la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et tout autre type d'exploitation ou d'atteinte et contre le harcèlement sexuel au travail (HSP/EB.2025/9).

67. La Directrice exécutive a fait une déclaration sur les mesures prises par ONU-Habitat pour renforcer la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles ou tout autre type d'exploitation ou d'atteinte et contre le harcèlement sexuel au travail. Un représentant du secrétariat a fait un exposé donnant de plus amples informations sur la question, y compris des informations générales, les faits nouveaux survenus dans le système des Nations Unies, les mesures prises par ONU-Habitat en 2024, les plans d'action pour 2025, ainsi que les recommandations et les mesures proposées.

68. Après la déclaration de la Directrice exécutive et l'exposé, les représentant(e)s des États membres suivants du Conseil exécutif ont fait des déclarations : Brésil, Colombie, Kenya, Malawi et Portugal. La Directrice exécutive et des représentant(e)s du secrétariat ont répondu aux questions soulevées.

69. Le Conseil exécutif a pris note des documents présentés au titre du point 11 de l'ordre du jour et des informations supplémentaires fournies.

XII. Rapport annuel sur les mesures prises par la Directrice exécutive pour actualiser et améliorer la gestion, les politiques et les procédures internes d'ONU-Habitat

70. À sa 5^e séance plénière, le Conseil exécutif a examiné les mesures prises par la Directrice exécutive pour actualiser et améliorer la gestion, les politiques et les procédures internes d'ONU-Habitat.

71. Présentant ce point, le Président a appelé l'attention des participant(e)s sur le rapport de la Directrice exécutive sur les mesures prises pour actualiser et améliorer la gestion, les politiques et les procédures internes d'ONU-Habitat (HSP/EB.2025/10).

72. La Directrice exécutive a fait une déclaration sur les mesures prises pour renforcer et améliorer la gestion, les politiques et les procédures internes d'ONU-Habitat. Un représentant du secrétariat a fait un exposé plus détaillé sur la gestion des ressources financières et humaines, la délégation de pouvoirs, la passation de marchés, la gestion des flux de travail numériques, la communication, les questions juridiques et le respect des dispositions, ainsi que la gestion des politiques et procédures internes.

73. Après la déclaration et l'exposé, les représentant(e)s des États membres suivants du Conseil exécutif ont fait des déclarations : Allemagne, France, Kenya et Portugal. Les représentant(e)s du Botswana, du Mozambique (s'exprimant au nom des États d'Afrique) et de l'Ouganda ont également fait des déclarations. La Directrice exécutive et des représentant(e)s du secrétariat ont répondu aux questions soulevées.

74. Le Conseil exécutif a pris note des documents présentés au titre du point 12 de l'ordre du jour et des informations supplémentaires fournies.

XIII. Examen et adoption des textes issus de la session, y compris l'ordre du jour provisoire de la deuxième session de 2025

A. Textes issus de la session

75. La 6^e séance plénière a été présidée par M. Chibudhom Roosevelt (Nigéria), qui remplaçait M. Belgore. Lors de cette séance, le Conseil exécutif a adopté les décisions ci-après, qui figurent dans le document HSP/EB.2025/12 :

- a) Décision 2025/1 : Questions financières, budgétaires et administratives du Programme des Nations Unies pour les établissements humains ; Fondation pour des villes et des communautés durables ; projet de programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2026 ; plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2026-2029, composée des parties ci-après :
 - i) Partie a) : Questions financières, budgétaires et administratives du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, y compris sa situation financière et la Fondation pour des villes et des communautés durables ;
 - ii) Partie b) : État du projet de programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2026 ;
 - iii) Partie c) : Établissement du plan stratégique pour la période 2026-2029 ;
- b) Décision 2025/2 : Mise en œuvre des activités normatives et opérationnelles du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, composée des parties ci-après :
 - i) Partie a) : Exécution des activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat ;
 - ii) Partie b) : Mise en œuvre par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains de la réforme du système de développement et de la gestion des Nations Unies ;
- c) Décision 2025/3 : État de l'application des résolutions adoptées par l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains ;
- d) Décision 2025/4 : Méthodes de travail du Conseil exécutif et plan de travail du Conseil exécutif pour 2025, composée des parties ci-après :
 - i) Partie a) : Rapports du Conseil exécutif et de ses groupes de travail spéciaux ;
 - ii) Partie b) : Méthodes de travail du Conseil exécutif pour améliorer l'efficacité et l'efficacité de ses sessions ;
 - iii) Partie c) : Date et ordre du jour provisoire de la deuxième session de 2025 du Conseil exécutif et plan de travail du Conseil exécutif pour 2025.

B. Date et ordre du jour provisoire de la prochaine session du Conseil exécutif

76. Le Conseil exécutif a adopté la partie c) (concernant la date et l'ordre du jour provisoire de sa session suivante) de sa décision 2025/4 sur les méthodes de travail du Conseil exécutif et le plan de travail du Conseil exécutif pour 2025. La décision est reproduite dans le document HSP/EB.2025/12.

XIV. Roulement des fonctions de président(e) et de rapporteur(se) du Conseil exécutif

77. À sa 6^e séance plénière, le Conseil exécutif a examiné le roulement des fonctions de président(e) et de rapporteur(se) du Conseil exécutif.

78. Pour introduire ce point, le Président a indiqué que, conformément au paragraphe 3 de l'article 9 du Règlement intérieur, qui prévoit que les fonctions de président(e) et de rapporteur(se) reviennent chaque année à un groupe régional différent, les États d'Europe occidentale et autres États assureraient la présidence du Conseil exécutif, et les États d'Afrique rempliraient la fonction de rapporteur du Conseil exécutif.

79. En conséquence, à la fin de la session actuelle du Conseil exécutif, la France, en tant que représentante actuelle des États d'Europe occidentale et autres États au sein du Bureau du Conseil exécutif, assumera la présidence jusqu'à la prochaine élection des membres du Bureau le 30 mai 2025, et un autre État membre des États d'Europe occidentale et autres États continuera d'assurer la présidence jusqu'à la fin de la première session du Conseil exécutif de 2026.
80. En outre, le Nigéria représentera les États d'Afrique en tant que Rapporteur au sein du Bureau actuel jusqu'à la prochaine élection des membres du Bureau le 30 mai 2025, après quoi un autre État membre des États d'Afrique assumera cette fonction.
81. Le Conseil exécutif est convenu que, conformément au paragraphe 3 de l'article 9 du Règlement intérieur, la France et le Nigéria assumeraient respectivement les fonctions de Présidente et de Rapporteur du Conseil jusqu'au 30 mai 2025.
82. Après les exposés, les représentant(e)s des États membres suivants du Conseil exécutif ont fait des déclarations : Brésil, Cameroun et France.
83. Le Président a également confirmé que, conformément à la décision adoptée par le Conseil exécutif à sa deuxième session de 2023, tenue le 8 juin 2023, les autres membres du Bureau actuel resteraient en fonction en tant que Vice-président(e)s du Bureau jusqu'à la clôture de la reprise de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat en 2025. La composition complète du Bureau actuel du Conseil exécutif était donc la suivante :
- Présidence : États d'Europe occidentale et autres États (France)
 - Vice-présidence : États d'Europe orientale (Pologne)
 - États d'Amérique latine et des Caraïbes (Brésil)
 - États d'Asie et du Pacifique (Chine)
 - Rapporteur : États d'Afrique (Nigéria)

XV. Questions diverses

84. Les représentantes ci-après d'organisations non gouvernementales ont fait des déclarations : Ann Wanjiru, Huairou Commission ; Timpiyan Kisimir, Children and Youth Constituency for Sustainable Communities.

XVI. Clôture de la session

85. Les déclarations finales ont été prononcées par la Directrice exécutive adjointe, au nom de la Directrice exécutive, et par M. Belgore, dans un message vidéo enregistré.
86. Le Président a prononcé la clôture de la session le jeudi 27 mars 2025 à 15 h 55.
-